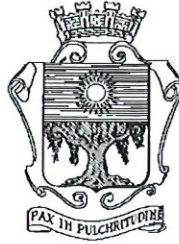


AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_01-DE
Reçu le 09/04/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 2 AVRIL 2026
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carole LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 26 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_01-DE
Reçu le 09/04/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2026-04 : Il a été décidé la passation et la signature, pour l'entretien des espaces verts (jardin Pasteur, nœud routier, baie des Fourmis, jardin Verdun et autres), pour chaque lot, avec l'attributaire suivant :

- Lot n°1 « Secteur Est - Espaces verts « jardins Pasteur, Nœud routier » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 32 745,50 € H.T (offre de base : 15 337,50 € H.T, option n°1 : 15 308 € H.T et option n°2 : 2 100 € H.T),

- Lot n°2 « Secteur Ouest : espaces verts « Baie des Fourmis, jardin Verdun et rue de la 1ère DFL » : société BOTANICA, sise 885, avenue du Docteur J. Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, pour un montant total de 35 216 € (offre de base : 28 216 € H.T + option n°1 : 7 000 € H.T). La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2026-05 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société NICE FESTIVITES, sise 22 BIS, avenue Denis Semeria à NICE (06300), d'un contrat de prestations de service portant sur l'intervention de deux chars avec chauffeurs, dix grosses têtes avec porteurs, 4 danseuses brésiliennes et une troupe musicale de type « Batucada » le samedi 7 mars 2026 à partir de 14h30 dans les rues de la commune de Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion du Carnaval des enfants. Le montant forfaitaire des prestations est de 7290€ HT, soit 8748€ TTC (TVA 20%).

2026-06 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Musiques en Jeux, sise 179 impasse des Lentisques 06410 BIOT, d'un contrat de cession portant sur une représentation musicale le dimanche 8 mars 2026 à l'église anglicane de Beaulieu-sur-Mer. Les artistes interviendront à partir de 18h et pour une représentation d'une durée d'une heure trente minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 2000 € TTC (non assujetti à la T.V.A).

2026-07 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Union des Plaisanciers Berlugans (UPB), sise le Plein Ciel – 11 Bd Marinoni à Beaulieu-sur-Mer, d'une convention d'occupation temporaire annuelle d'un poste d'amarrage au Port des Fourmis de Beaulieu-sur-Mer. La durée de la convention est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant de la redevance locative annuelle est de 1 140 €. Le montant de la cotisation due à l'association UPB pour l'année 2026 est de 60€.

2026-08 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie B.A.L., sise 12 ter place Garibaldi 06300 Nice, d'un contrat de cession portant sur la représentation de la pièce de théâtre « Solstice » composée de 5 artistes. La compagnie interviendra le samedi 25 juillet 2026 à 19h au Jardin de l'Olivaie de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée de 60 minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 2525 € NET (TVA non applicable).

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_01-DE
Reçu le 09/04/2026



2026-09 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association BASILIC SWING sise, 14 rue Fortia 13001 Marseille, d'un contrat de cession portant sur la représentation du concert « Origine du Jazz Manouche » composée de 5 artistes et 3 techniciens le samedi 22 août 2026 à 20h30 au Jardin de l'Olivaie de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 4000 € TTC incluant les frais de transport et de technique Son & Lumières. Les frais de restauration et d'hébergement feront l'objet d'une facture séparée et seront à la charge de la commune.

2026-10 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur la réalisation d'un diagnostic « amiante et plomb », dans le cadre des travaux de mise en valeur et de réaménagement intérieur de la chapelle Sancta Maria de Olivo située Bd Maréchal Leclerc à Beaulieu-sur-Mer. Le montant des prestations, hors prélèvements et analyse de matériaux, est de 860 € TTC pour la partie « amiante » et de 576 € TTC, pour la partie « plomb ».

2026-11 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie L'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 Nice, d'un contrat de cession portant sur la présentation publique de « Impromptu Burlesque ». La compagnie interviendra le vendredi 12 juin 2026 à partir de 18h, place Marinoni pour une durée d'une heure. Le montant forfaitaire de la prestation est de 1400€ NET (TVA non applicable).

2026-12 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'entreprise PORTALP FRANCE, sise 4, rue des Charpentiers à DOMONT (95330) d'un contrat de maintenance portant sur la porte d'entrée coulissante automatisée de l'Hôtel de Ville. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 597,60 € H.T. La durée du contrat est de trois ans à compter du 10 mars 2026.

2026-13 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'entreprise SPADA CONSTRUCTION sise Immeuble The Crown – Bât. A – 21 Avenue Simone Veil – CS 63198 – 06204 NICE Cedex 3, d'un avenant n°1 au marché public de travaux n°2025/MP/01 en date du 07 mai 2025. Le montant de l'avenant n°1 est de 103 031,55 € HT (cent trois mille trente et un euro et cinquante-cinq centimes), ce qui représente une augmentation d'environ 1,19% du montant initial des prestations. Le montant total H.T des travaux du marché public de travaux n°2025/MP/01 passe de 8 672 374,24 € HT à 8 775 405,79 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_01-DE
Reçu le 09/04/2026

